

Synthèse de la table ronde

Du 2 juin 2025

Marche pour la citoyenneté culturelle

« La nécessité de faire réseau »



André Fertier en discussion avec des bénévoles de Cultures-du-Cœur, lors de l'Assemblée Générale de Cultures du Cœur en Val-de-Marne, le 2 juin 2025.

C'est dans un contexte d'urgence que s'est tenue, le 2 juin 2025, au théâtre Antoine Watteau (Nogent-sur-Marne, 94), une table ronde attendue de longue date. Son objet : coordonner, à l'échelle du Val-de-Marne, la Marche pour la Citoyenneté Culturelle instiguée en décembre 2023. L'association organisatrice, Cultures du Cœur en Val-de-Marne, a accueilli plus de 70 partenaires sociaux et culturels, autour de la figure de proue du mouvement, André Fertier. Une mobilisation on ne peut plus nécessaire, quand les coupes budgétaires du premier semestre 2025, dans le secteur culturel comme dans les collectivités territoriales, freinent dangereusement l'action associative.

André Fertier : histoire d'un engagement

Aux origines de tout engagement, il y a un paradoxe. Pour André Fertier, celui d'avoir été, sa jeunesse durant, musicien, puis gérant d'un café-théâtre parisien, *Le Poteau*. D'avoir vécu de, dans et pour la culture, conscient de son formidable pouvoir de construction, de reconstruction. Et pourtant, de son propre aveu, de ne s'être jamais inquiété de l'accessibilité de ses spectacles, à un public en situation de handicap, de grande précarité, âgé...

Jusqu'à ses premières tournées, dans l'hôpital Charles Foix (Ivry-sur-Seine, 94). Il évoque les interventions artistiques, auprès de patients lourdement atteints, certains du syndrome d'enfermement. De ces spectacles, il tire une certitude : quel que soit le profil des publics, on peut toujours aménager un environnement capacitant, assurer la continuité culturelle.

Dès lors, comment tolérer la maltraitance culturelle, particulièrement l'ECA, l'Exclusion Culturelle Absolue, qu'il découvre plus répandue à chaque tournée ? Il évoque la détresse de résidents d'un EHPAD, cette « fabrique de grabataires », à la fermeture de leur atelier de peinture, seul accès à une quelconque vie culturelle. Un enjeu éthique ; un enjeu, même, de survie, quand l'atelier était devenu pour certains le dernier vecteur de sens.



André Fertier, intervenant lors de la Table Ronde du 2 juin, « La nécessité de faire réseau pour la citoyenneté culturelle »

Un enjeu constitutionnel

Une problématique également **juridique**. André Fertier le martèle, la citoyenneté culturelle est un droit constitutionnel. L'association qu'il préside, Cemaforre, a conçu en décembre 2023 un Carnet de la citoyenneté culturelle, qui recense les **grands textes** sur lesquels elle s'appuie. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), Préambule de la constitution de 1946, Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)... Tous s'accordent : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts »,

(article 27 – DUDH). Le Pacte International relatif aux droits économiques et sociaux (PIDESC), contraint même - en théorie - les Etats signataires à mobiliser leurs ressources, pour l'égal accès de tous aux pratiques culturelles. Tant à l'échelle nationale qu'internationale, les colloques et conventions ont garanti en droit l'accès à la culture, des enfants (ONU, 1989), des personnes handicapées (ONU, 2006)... Pourtant, André Fertier déplore le **fossé** entre les textes et les politiques d'austérité engagées. Et, quand bien même l'action publique se mobilise, le public ciblé demeure restreint, invisibilisant les autres laissés pour comptes.

Les leviers d'action

La Marche vise à appliquer, dans les faits, ce que prône la Constitution : le principe « d'égal accès de tous au service public de la culture, de garantie de sa continuité et de son adaptabilité ».

C'est d'abord à l'échelle locale que les acteurs entendent opérer. Il s'agit, très concrètement, de mettre en place des **Comités territoriaux de la citoyenneté culturelle**, dans les communes, départements et régions. Ceux-ci doivent servir de terreau à des réunions de réflexion, des conférences, et à la « chaîne d'accessibilité culturelle » via des projets collaboratifs. Cette chaîne met en avant le rôle – la responsabilité, aussi - des structures sociales, comme intermédiaires, dans l'accès de leurs publics à des activités culturelles, au-delà des soins de « nursing ». Le mot d'ordre en est simple : « faire réseau ». C'est pourquoi les comités gagnent à être composés d'acteurs très divers : citoyens, organismes éducatifs, culturels, sociaux et médico-sociaux, mais aussi représentants de l'Etat ou des collectivités. Chacun et chacune, quel que soit son engagement, est plus que bienvenu à rejoindre un comité, pourvu qu'il adhère au [Manifeste de la Marche](#). Le 27 mars, un premier Comité de la citoyenneté culturelle Paris 20 a été créé, dans le XX^e arrondissement.



Dans chaque instance, des délégations permettront la coordination à l'échelle nationale. André Fertier encourage également les comités à entrer en contact et à mobiliser les **autorités locales**. Les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et les sous-préfets référents sur les questions de handicap sont notamment des interlocuteurs privilégiés dans cette démarche. En janvier 2025 ont aussi été créés des Services Publics Départementaux de l'Autonomie, dédiés à la coordination des acteurs, et appuyés sur les financements de la CNSA.

De nombreuses [pistes d'actions](#) sont détaillées sur le [site](#) dédié à la Marche. Parmi elles, l'organisation de projets reliant partenaires sociaux, médico-sociaux et culturels, la tenue d'un état des lieux des métiers participant à l'accompagnement culturel, la mise en place de

formations pour les acteurs, la création d'un Observatoire de la citoyenneté culturelle... La mise en place d'une Fête nationale de la citoyenneté culturelle, tout au long du mois de décembre 2025, constitue un des points d'orgue du mouvement. A cette occasion, de nombreuses associations prévoient d'ores et déjà des événements culturels accessibles aux publics en situation d'exclusion.

Par ailleurs, pour assurer sa pérennité, le mouvement cherche à **sensibiliser** le grand public. Des prototypes d'affiches et de flyers sont disponibles en ligne, pour être distribués par les comités. Les actions collaboratives peuvent être relayées par les membres sur leurs réseaux sociaux. Lors de la Nuit du Droit, prévue le 3 octobre 2025, et qui suscite chaque année des conférences à travers toute la France, André Fertier envisage un débat centré sur l'accès à la culture. En ralliant des pans entiers de la société civile, en collectant un grand nombre d'adhésions au Manifeste, la Marche espère se faire entendre jusqu'aux hautes sphères du pouvoir. Avec succès : la Commission des affaires sociales du Sénat devrait prochainement accueillir une table ronde sur la citoyenneté culturelle.

Deux objectifs majeurs, à horizon immédiat : d'une part, la coordination des actions associatives, appuyée sur les comités territoriaux dédiés. D'autre part, la reconnaissance statutaire de la Marche, à l'échelle nationale voire transnationale.

Pistes d'engagements concrets

Visites de monuments : l'exemple du Château de Vincennes

Pour pallier les zones d'ombres du cadre théorique, des pistes concrètes ont été apportées. Maia Jardy, chargée des actions éducatives au château de Vincennes, a présenté le monument, qui s'inscrit dans plusieurs réseaux de valorisation du patrimoine.



Le château de Vincennes, en Val-de-Marne (94)

Depuis vingt ans, le Château de Vincennes appartient à la **Mission Vivre Ensemble**, un réseau de trente-sept établissements culturels, qui œuvrent pour l'accessibilité culturelle. Concrètement, les monuments proposent des formations gratuites aux travailleurs sociaux, pour que ceux-ci organisent ensuite des visites guidées avec leurs publics, éloignés des activités culturelles. Il s'agit de briser la barrière face à ces hauts lieux d'histoire, parfois intimidants, en rassemblant les individus autour de sujets connus : l'architecture, la cuisine... Le château, à titre d'exemple, organise des ateliers de calligraphie gothique et des visites à prix réduits. Sur demande, Maïa Jardy assure pouvoir mettre en place des événements collaboratifs, comme, récemment, le projet « Contes et histoires ». Celui-ci a rencontré un grand succès : plusieurs bénéficiaires sont revenus, parfois accompagnés, pour faire découvrir à leurs proches le lieu, accessible par la ligne 1 ou le RER A.

Le **Centre des Monuments Nationaux**, quant à lui, réunit plus de cent monuments historiques à travers la France, dont le château. Unis par une même ambition : continuer de faire vivre ces lieux, de transmettre un peu de leur magie à tous. Les visites, les ateliers, les expositions peuvent être aménagés pour les publics éloignés de la culture. Cultures du Cœur, à l'échelle nationale, a d'ailleurs signé une convention avec le CMN, pour favoriser les relais avec ses partenaires sociaux.

Face aux questions de travailleurs sociaux intéressés, Maïa Jardy l'assure : tout peut s'envisager. Le château de Vincennes, comme l'ensemble des monuments, sont plus qu'ouverts aux propositions de collaboration. A l'heure de la Marche, ces réseaux se révèlent une véritable opportunité de lutte contre l'exclusion culturelle, qu'il tient aux structures sociales de saisir. Cultures du Cœur, de par sa position d'intermédiaire entre relais sociaux et culturels, entend les assister dans cette voie.



Christel Le Fournis (à gauche) et Maïa Jardy (à droite), le 2 juin 2025

Volontarisme culturel : la Communauté Emmaüs Paris

Dans cette visée, Christel Le Fournis, conseillère en insertion professionnelle de la communauté Emmaüs Paris, a présenté leur action. Comme toutes les communautés Emmaüs, il s'agit d'un organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires (OACAS). Les compagnons bénéficient donc d'un hébergement et d'un mode de vie communautaire. Mais les travailleurs sociaux organisent aussi plusieurs sorties culturelles par mois : dans des musées, comme le Louvre ou le musée de l'Immigration ; des monuments historiques, du Panthéon à Versailles ; ou encore des événements ponctuels, comme le salon de l'agriculture.

Suite à ces sorties, des ateliers et des permanences permettent aux compagnons d'échanger sur leur ressenti et de se familiariser avec leur groupe. L'objectif premier est de rompre l'isolement social, chez des individus souvent éloignés de leur famille, et de favoriser à moyen terme la réinsertion. Chez de nombreux compagnons, l'habitude à ces sorties a suscité une prise d'indépendance et de confiance. Désormais, ils prennent l'initiative de visites culturelles, parfois en groupe.

Deborah Münzer, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Val-de-Marne en charge de la culture, et adjointe au maire de Nogent-sur-Marne, a réitéré en conclusion de la table ronde son soutien à cette Marche « salubre ». Elle a salué, surtout, les mesures concrètes d'ores et déjà engagées, encourageant les structures présentes à poursuivre leur action avec la même « matérialité. »

Les retours plus qu'enthousiasmants ne peuvent qu'encourager les structures présentes à poursuivre leurs engagements vers une réelle citoyenneté culturelle. Tisser la toile et construire, ensemble, une Marche qui s'affirme pas à pas. Car c'est dans la mobilisation concrète de chaque acteur, à son échelle, que le réseau puise sa force. Un projet entraîne un nouveau. Une collaboration dresse un pont durable entre les organisations.

Les décisions économiques des derniers mois l'ont amplement prouvé : l'heure n'est plus à la temporisation. Sans effort individuel, sans sursaut collectif, le secteur socioculturel a les mains liées. Il faut dès aujourd'hui insuffler son élan à la Marche, avant qu'elle ne s'essouffle.

Lélia Stiévano